



Extrait du registre des délibérations du Conseil Métropolitain

Séance du 27 mai 2016

**VŒU PRESENTE PAR LES GROUPES ADIS, CCC, IG, PASC, NISC
et RCSE**

OBJET : Vœu de soutien à l'EPFL du Dauphiné dans le cadre des réflexions relatives à l'évolution de l'EPF Ouest Rhône-Alpes

Vœu n°

Rapporteur : Denis ROUX

Mesdames, Messieurs,

Par un courrier du 18 janvier 2016, la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité s'adressait au Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes afin de lui signifier son souhait d'envisager les perspectives d'évolution de l'Etablissement Public Foncier de l'Ouest Rhône-Alpes (EPORA) dans le contexte de création de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Créé en 1998, l'EPORA couvre actuellement une large partie du territoire de la région Rhône-Alpes. Ses missions principales, comme pour tous les EPF d'Etat, sont de mobiliser du foncier prioritairement pour la construction de logements, notamment sociaux.

Le périmètre d'intervention n'ayant pas de contraintes et la majorité des EPF d'Etat ayant un périmètre régional, la Ministre a souhaité envisager son extension, ce qui reviendrait à remettre en cause l'existence des EPF Locaux (EPFL).

Etant donné le succès des EPFL et notamment de l'EPFL du Dauphiné, lié à leur connaissance accrue des territoires, leur capacité à mobiliser du foncier au service des politiques territoriales et cela dans un cadre budgétaire maîtrisé, cette disparition envisagée n'est en rien justifiée et remettrait en cause un outil au service des politiques publiques locales.

Ce-dernier reste essentiel pour l'aménagement du territoire car il permet de soutenir les actions des collectivités en faveur de l'économie, du logement et de l'agriculture notamment.

Dans ce contexte, le Conseil métropolitain de Grenoble-Alpes Métropole :

- rappelle son soutien à l'EPFL du Dauphiné ;
- souhaite que l'Etat renonce à son projet d'extension d'EPORA au détriment des EPFL de la Région Auvergne-Rhône-Alpes ;
- mandate le Président de la Métropole pour intervenir auprès de la Ministre dans ce sens.